

COMMUNIQUE DE PRESSE

Veuillez trouver ci-dessous le texte de communiqué que l'Association du Personnel a transmis à la presse le mercredi 29 septembre.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'Association du personnel du CERN se dote de nouveaux statuts et affirme son indépendance

Genève le 29 septembre 1993 - Réunis aujourd'hui en Assemblée générale extraordinaire, les membres de l'Association du personnel du CERN ont approuvé à 94% des modifications majeures des statuts de l'Association.

Depuis plus de 40 ans, l'Association du personnel du CERN était conçue comme un service du Directeur général. Elle ne tenait pas compte du droit à la liberté d'association, les membres du personnel étant automatiquement membres de l'Association. Dans le souci de remédier à cette situation, qui ne reflétait plus l'évolution des rapports sociaux, tant en Europe qu'au CERN, et suite à un référendum auprès de l'ensemble du personnel en avril dernier, l'Association du personnel a proposé une modernisation de ses statuts, approuvée aujourd'hui en Assemblée générale extraordinaire.

L'Association du personnel du CERN devient une organisation professionnelle indépendante, représentative du personnel. Chaque collaborateur a maintenant la liberté d'être membre ou non de l'Association qui entend bien sûr préserver l'unité du personnel et le représenter dans son ensemble. Les buts de l'Association sont élargis et ses moyens mieux précisés : ils s'appuient sur le dialogue social, mais prévoient aussi la possibilité de recourir à des actions collectives. Afin de tenir compte de l'évolution sociale en Europe, l'Association s'est donnée les moyens de tisser des liens formels avec les syndicats et associations professionnelles d'autres organisations internationales européennes. Ceux-ci pourront devenir membres observateurs de l'Association du personnel. D'autre part, les pensionnés du CERN sont désormais membres à part entière de l'Association.

"Nous voulons avant tout assurer l'avenir du CERN et de son personnel qui est lié à la poursuite des programmes de recherche en cours, à l'achèvement du LEP 200 et à l'approbation du projet LHC", a déclaré Michel Borghini, Président de l'Association du personnel. "Pour pouvoir travailler dans un climat de paix sociale, avec des conditions qui la permettent, nous devons moderniser nos rapports avec le Conseil du CERN et le Directeur général. Nous nous sommes donné les moyens d'une nouvelle stratégie d'ouverture et de dialogue".

Les nouveaux statuts entrent en vigueur immédiatement, sous réserve que le Directeur général les juge "compatibles avec les objectifs de l'Organisation et ses activités ainsi qu'avec son caractère d'institution internationale".